



VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 22 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 03
Nombre de conseillers votants : 28
Date de convocation : 16 mars 2017
Date de publication : 30 mars 2017

Conseillers présents :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMDAOUI, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT

Référence

N° 17.22.03.25

Commission

Aménagement de la Ville

Objet

Mandat d'études avec la
SPL Grand Dole
Développement 39 pour le
projet de réaménagement
du Cours Clémenceau

Secrétaire de séance

Pascal JOBEZ

Rapporteur

Frédérique DRAY

Conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Isabelle GIROD à M. Jean-Marie SERMIER
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON à Mme Sylvette MARCHAND
Mme Isabelle VOUTQUENNE à M. Jean-Philippe LEFÈVRE
M. Gilbert CARD à M. Jean-Claude WAMBST
Mme Phanie BOUVRET à M. Ako HAMDAOUI (à partir DCM 17.22.03.22)

Conseillers absents en cours de séance :

Mme Françoise BARTHOULOT (DCM 17.22.03.19) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 17.22.03.21) ; M. Jean-Marie SERMIER (DCM 17.22.03.24-25) ; Mme Annie MAIRE-AMIOT (DCM 17.22.03.27-28) ; M. Philippe JABOVISTE (DCM 17.22.03.30-31-32) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 17.22.03.32) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 17.22.03.33-34-35) ; M. Daniel GERMOND (DCM 17.22.03.34)

Au travers des différentes études réalisées ces dernières années, la potentialité de l'ilot dit « CLÉMENCEAU » a été mise en évidence pour un vaste projet de requalification urbaine. Le périmètre concerné correspond globalement à celui de l'ilot de l'Arsenal défini au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), à l'exception du parking Jean de Vienne et du bâtiment des Carmélites et son jardin attenant.

Le préprogramme de ce projet global intègre des aménagements urbains sur le domaine public (voiries, stationnements, espaces et jardins publics, cheminements piétons et cycles,) mais aussi la construction d'ouvrages destinés à accueillir des activités tertiaires et commerciales, une maison de l'enfance et toute activité en lien avec celles existantes actuellement sur le site. La construction de ces ouvrages est imposée et encadrée par les règles du PSMV qui s'imposent sur ce périmètre d'intervention.

Pour cette deuxième partie de programme, la Ville de Dole souhaite solliciter la SPL Grand Dole Développement 39 dans le cadre d'une concession de travaux pour la réalisation et l'exploitation des ouvrages. Préalablement à la mise en place de cette concession de travaux, il y a lieu de réaliser des études afin de définir le programme de construction qui figurera au contrat de concession. Ces études préalables porteront notamment sur :

- Une étude de trafic permettant de qualifier les flux, les potentialités de stationnement et les parkings complémentaires à prévoir,
- Le programme de la maison de l'enfance,
- Le programme du bâtiment tertiaire / commercial,

- Les études de sols,
- Les relevés topographiques,
- La faisabilité de capacité des réseaux existants (solicitation des partenaires exploitants de réseaux),
- Une étude de marché pour identifier les futurs occupants des surfaces tertiaires et commerciales,
- Le chiffrage des constructions et la détermination du bilan général de l'opération,
- L'exploration des financements possibles de l'opération,
- L'établissement d'un cahier des charges de consultation de maîtrise d'œuvre,
- La concertation avec les services des Bâtiments de France,
- Toutes études nécessaires ou concourantes à la définition des ouvrages.

Pour la réalisation de ces études préalables, il est proposé de confier à la SPL Grand Dole Développement 39 un mandat d'études dont les missions porteront principalement sur la fixation des conditions du bon déroulement des études, la préparation du choix des prestataires, la signature des marchés d'études au nom et pour le compte du Mandant Ville de Dole après approbation du choix des prestataires par celui-ci, ainsi que la gestion et la préparation du paiement des marchés. Plus généralement, il s'agira pour la SPL Grand Dole Développement 39 d'assurer une mission de coordination de l'ensemble des études ponctuelles confiées à des tiers et d'information permanente du Mandant sur l'état d'avancement de ces études.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 15 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à poursuivre le dimensionnement et la conception du projet d'aménagement du Cours Clémenceau,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à mandater la SPL Grand Dole Développement 39 pour les études préalables relatives à la mise en œuvre du projet d'aménagement du Cours Clémenceau,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à solliciter les cofinanceurs potentiels du projet, et notamment l'État, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Départemental du Jura et la CAF, aux taux les meilleurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à signer tous les documents relatifs aux études portant sur ce projet.

Fait à Dole, le 23 mars 2017
Pour extrait certifié conforme,
Le Député-maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme et Habitat
- SPL Grand Dole Développement 39

Jean-Marie SERMIER,
(JURA)

